

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA21-10-0003
RÈGLEMENT RGCA21-10-0004

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA21-10-0003 soit le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

RGCA21-10-0004 soit le Règlement autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement des parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 27 janvier 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate